

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mon profond respect et de ma considération la plus parfaite. »

Signé : EDOUARD LOCKROY. »

Quelques jours auparavant, M. Lockroy avait été arrêté à Vanves, et conduit à Versailles; de là il fut transféré à Chartres où il demeura emprisonné jusqu'au mois de juin. Revenu en liberté sans jugement, il revint à Paris et se fit élire, le 23 juillet, membre du conseil municipal pour le quartier de la Roquette 11^e arrondissement. Il siégea dans les rangs des radicaux et s'associa à leurs manifestations; en même temps il continuait de collaborer au *Rappel*. Il devint, en mai 1872, rédacteur en chef du *Peuple souverain*, journal populaire politique à 5 centimes, et fut poursuivi (juin) devant la cour d'assises pour un article intitulé *Mort aux traîtres*; le jury prononça l'acquiescement. Bientôt après, il comparait en police correctionnelle à la suite d'un duel retentissant qu'il avait eu avec M. Paul de Cassagnac; tous deux furent condamnés à huit jours de prison (juillet), et l'on remarqua à ce propos que c'était la première fois qu'en pareille affaire le blessé était poursuivi et surtout condamné. Le 28 mars 1873, un nouvel article : *La Libération du territoire*, valut à M. Ed. Lockroy un mois de prison et 500 francs d'amende. Tandis qu'il subissait sa peine, les électeurs républicains radicaux des Bouches-du-Rhône posèrent sa candidature à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Heirichs, décédé; M. Lockroy fut élu représentant par 55,830 voix (74,334 votants, 137,706 inscrits). Il s'inscrivit à l'extrême-gauche (Union républicaine), vota contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, l'état de siège, le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et P. Duprat, pour l'ensemble des lois constitutionnelles, et parut plusieurs fois à la tribune : pour combattre l'état de siège, pour réclamer contre les nouveaux impôts, etc. Dans la discussion du budget de 1874, il prononça un discours qui souleva de très vives protestations de la part de la majorité conservatrice. Aux élections législatives de 1876, M. Ed. Lockroy fut candidat à la fois dans le 17^e arrondissement de Paris et dans la 1^{re} circonscription d'Aix; élu à Paris, au premier tour de scrutin, le 20 février, par 10,171 voix (15,472 votants, 19,703 inscrits), contre 3,883 à M. Puteaux et 720 à M. de Carboneil, et, au second tour, le 5 mars, dans la 1^{re} circonscription d'Aix avec 5,396 voix (5,536 votants, 16,964 inscrits), il opta pour Aix et fut remplacé à Paris, le 16 avril suivant, par M. Pascal Duprat. M. Lockroy prit place dans le groupe de l'extrême-gauche et vota notamment pour l'amnistie plénière, qu'il soutint à la tribune (mai), en se fondant principalement sur ce fait que 100,000 ouvriers, proscrits après la Commune, étaient allés porter à l'étranger leur savoir-faire et leur main-d'œuvre. Il fut des 353. Le 3 avril 1877, il avait épousé Mme veuve Charles Hugo. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre, député d'Aix, par 7,514 voix (12,509 votants, 16,531 inscrits), contre 4,921 à M. Rigaud, il reprit sa place à l'avant-garde de la majorité républicaine, combattit la politique de résistance conseillée au maréchal, et fut désigné, dans une réunion générale des gauches, pour faire partie du comité directeur, dit comité des Dix-huit. Il appuya la proposition de nommer une commission d'enquête parlementaire, prit encore plusieurs fois la parole, fut de ceux qui réclamèrent une

accentuation de la politique gouvernementale dans le sens républicain, vota encore pour l'amnistie plénière, se prononça pour la mise en accusation des ministres du Seize-Mai, réclama (décembre 1880) la laïcisation immédiate du personnel de l'enseignement primaire, en dénonçant l'hostilité des congrégations aux projets Ferry sur l'enseignement, et parla (juillet 1881) en faveur de la suppression du budget des cultes. M. Lockroy avait voté les projets et s'était associé à la campagne pour l'application des lois aux congrégations non autorisées. Le 21 août 1881, il obtint sa réélection à Aix par 5,285 voix (8,067 votants, 15,974 inscrits), contre 2,314 à M. Peantrier. Le même jour, il était élu également dans la 2^e circonscription du 11^e arrondissement de Paris, par 8,591 voix (15,965 votants, 19,654 inscrits), contre 4,421 à M. Mathé, radical, et 1,551 à M. Allamane, possibiliste. Il opta cette fois pour Paris et eut pour successeur à Aix, le 18 décembre, M. V. Leydet. Les opinions de M. Ed. Lockroy, qui, dans la Chambre précédente, avait fait partie tout ensemble des deux groupes de l'extrême-gauche et de l'Union républicaine, s'étant de plus en plus nuancées d'opportunisme, le député de Paris observa, dans cette législature, une attitude intermédiaire qui le porta à voter tantôt avec les modérés, tantôt avec les intransigeants, et qui commença de faire de lui un député « ministrable ». M. Ed. Lockroy déposa (janvier 1882), avec M. Barodet, une proposition de révision illimitée de la Constitution, et prit la parole (février) pour la soutenir contre M. de Freycinet, président du conseil. Il intervint aussi (28 juillet 1882) dans la discussion soulevée par la politique extérieure du cabinet, et critiqua vivement notre politique sur les affaires égyptiennes. En janvier 1883, il proposa avec M. Ballue la radiation immédiate des princes d'Orléans des cadres de l'armée. En juillet, il se prononça pour le rachat des chemins de fer, qu'il s'efforça de justifier par des raisons stratégiques. Il prit encore une part active à la discussion de la loi sur les syndicats professionnels et à celles des diverses lois d'intérêt économique, et se prononça avec plusieurs membres de la gauche radicale, dont il faisait partie, contre la politique coloniale de M. Jules Ferry : c'est ainsi qu'il se refusa, en novembre 1884 et en janvier 1885, à voter les crédits de l'expédition du Tonkin. Mais il se rallia au ministère H. Brisson, et le soutint sans réserves jusqu'aux élections générales de 1885. Porté, en octobre, sur un grand nombre de listes opportuno-radicales et même sur quelques listes radicales-socialistes dans le département de la Seine, il fut élu député de ce département au premier tour de scrutin, le 1^{er} de la liste (sur 38), par 272,650 voix (434,011 votants, 564,338 inscrits). Dès l'ouverture de la session, le « premier élu de Paris » tenta (10 novembre 1885), mais sans succès, d'opérer la suppression des groupes républicains : il prit à cet effet l'initiative d'une grande réunion plénière des gauches qui eut lieu au Grand-Orient, mais ne donna pas les résultats qu'il en espérait. M. Ed. Lockroy se fit alors réinscrire à la gauche radicale. En décembre 1885, converti à la politique coloniale, il appuya à la tribune la demande de crédits formée pour le Tonkin par le cabinet Brisson, ne voulant pas, dit-il, au moment où la période de conquête était achevée, voter l'évacuation. Le nom de M. Lockroy avait été plusieurs fois déjà mis en avant dans des combinaisons ministérielles, lorsque, le 7 janvier 1886, M. de Freycinet, ayant entrepris la cons-

titution d'un cabinet de « concentration républicaine », appela le député de Paris à y prendre le portefeuille du Commerce et de l'Industrie (les syndicats ouvriers avaient été, sur la demande de M. Lockroy, transférés au ministère du commerce). Comme ministre, il eut à diriger les opérations premières de l'Exposition universelle de 1889, à en choisir l'emplacement et à constituer la société financière chargée des dépenses. En mai 1886, il présenta aux Chambres un projet de loi sur l'arbitrage entre patrons et ouvriers en cas de grève, puis il déposa un autre projet sur les accidents du travail. Il conserva son portefeuille dans le cabinet Goblet (11 décembre 1886). Le 14 février 1887, il répondit, par une lettre qui fut diversement appréciée, à la protestation des artistes contre la construction de la tour Eiffel. Le 30 mai 1887, il fut remplacé par M. Dauterme dans le cabinet Rouvier; il reprit alors sa place dans la gauche radicale, qui le nomma son président le 14 décembre 1887. Le 3 avril 1888, M. Floquet confia à M. Lockroy le portefeuille de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le discours qu'il prononça en cette qualité, le 30 juillet 1888, fut très remarqué parce que le ministre y abordait la grave question de l'enseignement secondaire. Il venait de mettre à l'étude la réforme des programmes des écoles de droit, qu'il voulait diviser en deux sections parallèles, l'une juridique, l'autre administrative, lorsqu'il donna sa démission avec les autres membres du cabinet Floquet, le 22 février 1889. M. Lockroy, écrivain incisif et orateur piquant, a publié plusieurs volumes formés surtout de ses articles de journaux : la *Petite Guerre*, le *Sénatus-consulte* (1869); les *Aigles du Capitole* (1869); *A bas le Progrès* (1870); la *Commune et l'Assemblée* (1871); *L'île révoltée* (1877). Il a donné en 1881, sous le titre le *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution*, une série de lettres intimes dues à la plume de son arrière-grand-mère, et en 1888, une étude historique : *Ahmed le boucher; la Syrie et l'Égypte au XVIII^e siècle*.

LOCQUET (AUGUSTIN-RENÉ), député de 1837 à 1839, et de 1844 à 1848, né à Arras (Pas-de-Calais) le 25 octobre 1790, mort à Paris le 1^{er} octobre 1852, termina ses études en 1808 et devint commerçant comme son père. Imbu d'idées libérales, il fut rayé des listes électorales en 1824, sous le ministère Villèle. Cette affaire fit alors quelque bruit dans les journaux de l'opposition. Au mois de juillet 1830, il fit partie de la réunion qui se tint, le 27, dans les bureaux du *Temps*, et figura, le lendemain, parmi les combattants. Nommé adjoint au maire du 9^e arrondissement de Paris, le 15 septembre 1831, puis maire de cet arrondissement le 30 avril 1832, il obtint la croix de la Légion d'honneur, après l'insurrection du cloître Saint-Merri. Deux ans plus tard, lors des émeutes d'avril 1834, il se signala encore à la bienveillance du gouvernement, en marchant contre les insurgés à la tête de la garde nationale de son arrondissement. Élu, le 4 novembre 1837, député du 9^e arrondissement de Paris, par 316 voix (493 votants, 645 inscrits), contre 175 à M. Magendie, il fit partie de la majorité ministérielle et fut secrétaire du comité des 221, fidèles à M. Molé. Les élections du 2 mars 1839 ne lui furent pas favorables, dans le même arrondissement; il échoua avec 253 voix contre 305 à l'élus, M. Galis, et ne fut pas plus heureux, le 9 juillet 1847, avec 259 voix contre 320 au député sortant réélu, M. Galis. Mais

M. Galis ayant donné sa démission, il se représenta avec l'appui du gouvernement, fut élu, le 12 avril 1844, par 391 voix (583 votants, 683 inscrits), contre 235 à M. de Sivry et 31 à M. Considérant, et encore réélu, le 1^{er} août 1846, par 262 voix (502 votants, 565 inscrits), contre 239 à M. Portalis. Toujours dévoué à la politique ministérielle, il avait obtenu, en 1848, la place de censeur de la caisse d'épargne et, en 1843, celle de directeur. Il reentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

LOCQUET. — Voy. GRANDVILLE (DE).

LOCQUEYSSIE (JOSEPH-EUGÈNE-ALBERT-LACHAUD DE), député de 1877 à 1881, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 1^{er} octobre 1818, fut capitaine des mobiles des Basses-Alpes pendant la guerre franco-allemande, et fut blessé, le 26 novembre 1870, à l'attaque de Dijon. D'opinions bonapartistes, il profita de l'option de son oncle, M. Prax-Paris, pour la 1^{re} circonscription de Montauban, et se présenta dans la 2^e circonscription de cette ville, le 23 avril 1876; il y réunit 5,981 suffrages conservateurs contre 6,487 à M. Pagès, élu. Mais le scrutin du 14 octobre 1877 envoya M. de Locqueyssie à la Chambre; candidat officiel du gouvernement du Sèze-Mai dans le même collège, il fut élu par 7,712 voix (12,877 votants, 14,588 inscrits), contre 3,998 à M. Bassouls. Il prit place dans le groupe de l'Appel au peuple, fit partie, comme secrétaire d'âge, du bureau provisoire à l'ouverture de la session, et vota avec la droite contre les invalidations des membres de la minorité, contre le cabinet Dufaure, contre l'article 7, contre les lois Ferry sur l'enseignement, contre l'amnistie, contre la politique intérieure et extérieure du gouvernement, etc. M. de Locqueyssie se représenta avec le programme impérialiste, le 21 août 1881, dans la 2^e circonscription de Montauban; il échoua avec 5,680 voix contre 5,853 à l'élus républicain, M. Pagès.

LODIN-LALAIRE (GILLES-ANNE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rennes (Ile-et-Vilaine) en 1746, mort à une date inconnue, juge au tribunal de district de Rennes, fut élu, le 26 germinal an VI, député d'Ile-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents; il se montra favorable au coup d'Etat de Bonaparte, et devint, le 12 floréal an VIII, président du tribunal civil de Rennes. Il exerça ces fonctions jusqu'à la fin de l'Empire.

LOEDON DE KEROMEN (NICOLAS-JOSEPH), député en 1789, né à Quimper (Finistère) en 1738, mort en émigration en Espagne en 1794, fils de Nicolas Loëden, miseur de la communauté de la ville de Quimper, et de Marie-Joseph Morice, entra dans les ordres, et fut nommé recteur de Gourin (Morbihan) (1772). Le 25 avril 1789, le clergé de la sénéchaussée de Quimper et Concarneau l'élit député suppléant aux Etats Généraux, où il fut appelé à siéger dès le début, en remplacement de l'abbé Hervé non-acceptant. Loëdon de Keromen fut des premiers à se réunir au tiers-état; mais la question des biens de l'Eglise refroidit son enthousiasme; il signa la protestation d'avril 1790, et l'« Exposition des principes » d'octobre suivant. Il prêta pourtant, le 5 janvier 1791, le serment civique; mais, dès le 5, il rétracta son serment et signa la lettre adressée dans le même but par plusieurs de ses

confères au président de la Constituante. Déporté en Espagne (1792), il se fixa à Bilbao, puis à Gones, où il écrivait le 8 septembre 1793, « peu d'agrément et beaucoup d'inconforts. Les Messieurs prêtres du pays nous plaignent, mais voilà où se borne leur charité; nous n'en avons reçu aucune politesse. Je ne compte pas y demeurer longtemps et avant que vous ayez reçu ma lettre, je serai probablement de retour à Bilbao, où j'aurai ma pension chez mon ancienne hôtesse, à vingt-cinq sous. » Il mourut l'année suivante.

LOFFICIAL (LOUIS-PROSPER), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montigné (Maine-et-Loire) le 28 novembre 1751, mort à Paris le 10 juillet 1815, était lieutenant-général au bailliage de Vouvent (Vendée), quand il fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée du Poitou aux États-Généraux. Il fit partie du comité de législation, appuya la résistance du tiers, prêta le serment du Jeu de paume, et prit quelquefois la parole, notamment le 7 novembre 1789, pour demander l'insertion au procès-verbal du rappel à l'ordre de l'abbé Maury. Nommé juge au tribunal de Parthenay après la session, il fut élu, le 7 septembre 1792, par le département des Deux-Sèvres, député à la Convention, le 6^e sur 7, par 206 voix sur 368 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal: « Si j'avais à émettre mon vœu comme juge, je voterais pour la mort; mais je n'ai point ce pouvoir. Mes collègues m'ont envoyé pour faire des lois et non pour juger. Je vote pour la détention et le bannissement. » Ce fut lui qui alla chercher Duchastel malade (*Voy. ce nom*), pour avoir une voix de plus dans le même sens. L'official se tint à l'écart des questions brûlantes pendant la Terreur, et s'occupa de l'organisation des archives. Il fut un des accusateurs de Carrier, fut envoyé en mission aux armées de l'Ouest en brumaire an III, pour porter le décret d'amnistie, fit mettre en liberté à Nantes un certain nombre de suspects encore en prison, écrivit (26 germinal) que l'ordre et le commerce étaient rétablis dans la Vendée, fut rappelé le 29 prairial, et, le 22 thermidor, donna connaissance à la Convention des dénonciations de la ville d'Angers contre Hentz et Francastel. Le 27 vendémiaire an IV, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents par trois départements: dans l'Eure, par 145 voix sur 316 votants; dans la Marne par 222 voix sur 282 votants; dans la Somme par 207 voix sur 315 votants. A la séance du 23 brumaire, il dénonça le général Turreau pour sa conduite dans la Vendée et demanda son renvoi devant les tribunaux ordinaires. Sorti du Conseil en l'an VII, il fut nommé par le gouvernement consulaire juge au tribunal d'Angers (1801), titre qu'il échangea, le 2 avril 1811, lors de la réorganisation des cours et tribunaux, contre celui de conseiller à la cour impériale.

LOGEROT (FRANÇOIS-AUGUSTE), ministre de la Guerre, né à Noyers (Loir-et-Cher) le 1^{er} février 1825, fut élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et fit en Afrique une grande partie de sa carrière. Il y fut tout d'abord envoyé en 1846 avec le 32^e régiment d'infanterie dont il partagea la brillante et périlleuse fortune jusqu'en 1864. Il prit part dans ses rangs à l'expédition de Rome, puis à celle de Crimée,

et fut blessé, le 8 septembre 1855, à l'assaut de Sébastopol. Promu chef de bataillon, après onze ans de grade de capitaine, il fut envoyé à Sétif où tenait garnison le 16^e de ligne. En 1870, le lieutenant-colonel Logerot organisa le 2^e zouaves de marche, avec lequel il assista à tous les combats de la première armée de la Loire, sous le commandement du général d'Aurelle de Paladines. Il fut nommé colonel dix jours avant la bataille de Coulmiers, où il mena au feu son régiment, malgré une blessure à la jambe reçue à Chantonnay quelques jours auparavant. Général de brigade à titre provisoire le 13 décembre 1870, il prit, en 1871, le commandement du 14^e de ligne et, l'année suivante, celui du 80^e qui était à Bone, en Algérie. Trois ans après, il fut promu général de brigade, le 3 mai 1875, et désigné pour commander la subdivision de Batna. Après la campagne de Tunisie dans laquelle il se distingua, le général Logerot fut fait divisionnaire, succéda bientôt au général Forgemol à Tunis dans le commandement de la division d'occupation, fut appelé de là à la tête du 8^e corps d'armée à Bourges, et le quitta pour prendre, le 12 décembre 1887, dans le cabinet Tirard, le portefeuille de la Guerre. Comme ministre, M. Logerot répondit (février 1888) à M. Keller, qui se plaignait de l'insuffisance des effectifs dans les compagnies d'infanterie, et obtint de la Chambre un crédit de 75.000 francs pour la création de cinq nouveaux inspecteurs généraux de corps d'armée. Mais ce projet n'eut pas de suite. M. le général Logerot ayant quitté le ministère en avril suivant, à la chute du ministère Tirard (3 avril 1888) il fut appelé, le 7 juin, au commandement du 7^e corps d'armée à Besançon, et fut promu (28 décembre) grand officier de la Légion d'honneur.

LOGEROTTE (JULES-BENOÎT), député de 1876 à 1884, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 19 février 1823, mort à Louhans (Saône-et-Loire) le 9 avril 1884, étudia le droit et fut reçu avocat. Il s'inscrivit au barreau de Louhans et se fit connaître comme républicain. Propriétaire dans le département, dont il fut conseiller général pour le canton de Cuiseaux (1872-1884), il débuta dans la vie parlementaire lors des élections législatives du 20 février 1876, qui l'envoyèrent à la Chambre, comme député républicain de Louhans, avec 10,915 voix (17,601 votants, 23,616 inscrits), contre 6,640 à M. de Truchys, maire de Lays-sur-le-Doubs, monarchiste. Il siégea au groupe de la gauche républicaine, et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 12,236 voix (18,732 votants, 24,102 inscrits), contre 6,450 à M. Guillaubert, M. Logerotte reprit sa place dans la majorité républicaine, soutint les diverses ministères de gauche, et vota pour l'article 7, pour l'amnistie partielle, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Partisan de la politique opportuniste, il obtint encore sa réélection, le 21 août 1881, par 10,617 voix (16,781 votants, 24,214 inscrits), contre 6,007 à M. Pavis de Chavanne, monarchiste. Il se prononça dans la législature: pour les cabinets Gambetta et J. Ferry, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. A la suite de l'interpellation (1882) de M. Jules Delafosse sur la politique du gouvernement français en Egypte, il présenta, de concert avec MM. Sadi Carnot et Langlois, un ordre du jour motivé qui fut adopté par la Chambre. Rapporteur, la même année, du budget des Beaux-Arts et du projet de loi relatif à l'isolement et à l'agran-

dissement des bâtiments de la Bibliothèque nationale, il fut nommé, le 19 août 1882, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le cabinet Duclerc, et se retira en février 1883, lors de la formation du cabinet Jules Ferry. Il mourut avant la fin de la législature (avril 1884). On a de lui : *De Palerme à Turin* (1864).

LOGRAS (BERTRAND-DOMINIQUE-JOACHIM, MARQUIS DE), député en 1789, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées), en 1759, mort à une date inconnue, fut, sous l'ancien régime, conseiller au parlement de Navarre. La noblesse de cette province l'élut, en mars 1789, député aux États-Généraux. Le marquis de Logras tint pour l'ancien régime et n'eut qu'un rôle parlementaire effacé.

LOISEAU (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir) le 23 janvier 1751, mort à Paris le 16 décembre 1822, fils de François Loiseau, messager, et de Marie-Louise Plisson, était cultivateur, aubergiste et maître de poste dans son pays natal. Dévoué aux idées de la Révolution, il fut nommé juge de paix de Châteauneuf en 1790, et fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département d'Eure-et-Loir, le 6^e sur 9, avec 230 voix (333 votants). Il siégea à la Montagne et s'exprima ainsi lors du procès de Louis XVI : « Je vote pour la mort et pour la prompte exécution du jugement. » Loiseau fit citer au tribunal révolutionnaire Choiseau, entrepreneur des charrois. Lors de la famine de 1793, il fut au nombre des membres de la Convention chargés d'assurer l'approvisionnement de la capitale; il s'acquitta de cette tâche difficile de façon à mériter les éloges de l'assemblée. Il se fit envoyer en mission à Essonne en novembre 1793 « pour le besoin qu'il avait de prendre l'aire (sic) de la campagne »; il fut chargé d'y surveiller la fabrication du papier des assignats, et constata que « le modérantisme le plus révoltant dominait dans cette papeterie ». Après la session conventionnelle, le Directoire le nomma commissaire extraordinaire dans Eure-et-Loir; c'était à l'époque où les chauffeurs terrorisaient le pays chartrain. Loiseau contribua énergiquement à la dispersion de ces malfaiteurs. Opposé au 18 brumaire, il rentra dans la vie privée.

LOISET (ALEXANDRE-BENOIT), représentant en 1848 et en 1849, né à Valenciennes (Nord) le 18 février 1797, mort à Lille (Nord) le 29 septembre 1858, d'une famille d'ouvriers, entra à l'Ecole d'Alfort, en fut un des meilleurs élèves, et fut nommé en 1819 vétérinaire du département du Nord. Bientôt après, il devint président de la Société des sciences, arts et agriculture de Lille. Membre du conseil central de salubrité depuis sa fondation, membre fondateur de la Société centrale de médecine du département, de l'Ecole préparatoire de médecine de Lille, correspondant de diverses sociétés savantes, il se fit connaître par la publication de nombreux mémoires sur les questions relatives à sa profession, et reçut plusieurs médailles d'or et d'argent de la Société centrale d'agriculture de Paris. Ses opinions libérales le firent élire, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 13^e sur 28, par 170,919 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits). M. Loiset siégea à la gauche modérée,

fit partie du comité de l'agriculture et du Crédit foncier, et vota : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'honneur du jour et l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés. Il se rapprocha de la droite pour voter pour l'expédition de Rome, et s'abstint volontairement dans le scrutin (11 mai 1849) sur la mise en accusation du président et de ses ministres. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 16^e sur 21, par 85,782 voix (183,521 votants, 299,196 inscrits), il fut atteint du choléra, et les journaux annoncèrent même sa mort; mais il se rétablit et reprit ses travaux législatifs et scientifiques. Membre de la minorité républicaine, il se prononça contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, pour le maintien de la Constitution, et quitta la vie politique après le coup d'Etat du 2 décembre. Aux élections du 22 juin 1857 pour le Corps législatif, M. Loiset fut candidat indépendant dans la 1^{re} circonscription du Nord; il réunit 11,652 voix contre 12,257 à M. Pierre-Légrand, élu. Outre des articles importants, insérés dans les *Mémoires de la Société royale des sciences de Lille*, M. Loiset a fait paraître un *Résumé analytique des faits de police médicale et des observations de médecine vétérinaire*, recueillis dans le département du Nord en 1839; un *Rapport sur les travaux du conseil de salubrité du département du Nord pendant les années 1841 et 1842*; enfin des *Mémoires sur : l'Affection typhoïde de l'espèce chevaline dans ses rapports avec la fièvre typhoïde de l'homme* (1853); *L'Épidémie foudroyante, attaquant toutes les espèces herbivores dans le Nord de la France* (1854), etc.

LOISON (FRANÇOIS), député en 1789, né à Azannes-et-Soumazannes (Meuse) le 21 décembre 1745, mort à une date inconnue, « fils à Noël Loison et à Marie-Anne Pierson, ses père et mère, mariés ensemble, fermiers de la case de Montaubé », fut prévôt à Damvillers. Elu, le 12 décembre 1789, député suppléant du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Verdun, il fut admis à siéger le 19 août 1790, en remplacement de M. de Pouilly, démissionnaire, et se montra partisan des réformes. Devenu successivement, après la session, juge au tribunal de son district, puis juge de paix, il fut nommé, le 22 prairial an VIII, juge au tribunal civil de Bar-le-Duc.

LOISSON DE GUINAUMONT (CLAUDE-MARIE-LOUIS), député de 1820 à 1827, né à Mairy-sur-Marne (Marne) le 10 février 1773, mort à Châlons-sur-Marne (Marne) le 2 mars 1849, propriétaire et maire dans sa ville natale, fut élu député du collège de département de la Marne, le 13 novembre 1820, par 157 voix (270 votants, 295 inscrits). Il siégea au centre ministériel et fut successivement réélu, le 10 octobre 1821, par 154 voix (252 votants, 313 inscrits), et le 6 mars 1824, par 116 voix (228 votants, 272 inscrits). Dévoué au pouvoir et au gouvernement des Bourbons, il fut surnommé par ses adversaires politiques le « Père surnois électoral » en raison du succès imprévu de ses candidatures, et « l'Oison de Guinaumont » parce qu'il ne parlait pas à la Chambre.

LOLIER ETIENNE, député en 1789, né à Aurillac (Cantal) le 1^{er} juillet 1724, mort à Aurillac le 8 janvier 1804, fils de Joseph Lolier de Bronzadil et de Geneviève Cambfort, fit de brillantes études au collège Fortet (réuni aujourd'hui au lycée Louis-le-Grand), à Paris, comme boursier d'une des quatre bourses établies par le fondateur, Pierre Fortet, en faveur des membres de sa famille : il était son cousin au 9^e degré. Reçu docteur en théologie, il fut ordonné prêtre en 1758. Il était curé de Notre-Dame d'Aurillac, lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé de Saint-Flour aux Etats-Généraux. Il ne fut pas des derniers à se réunir au tiers-état, mais il refusa de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, et fut emprisonné pendant quelques mois sous la Terreur. Au rétablissement du culte, l'évêque de Saint-Flour le nomma curé des deux paroisses d'Aurillac; mais l'année suivante, M. Lolier donna sa démission pour raison de santé.

LOLIVIER (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 22 mai 1747, mort à une date inconnue, administrateur de son département, fut élu député de la Meuse à l'Assemblée législative, le 7 septembre 1791, le 4^e sur 8, par 423 voix. Le *Moniteur* est muet sur le rôle politique de ce législateur.

LOMBARD (CLAUDE, BARON), député de 1815 à 1824, et pair de France, né à Lyon (Rhône) le 15 décembre 1760, mort à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère) le 15 janvier 1846, « fils de sieur Lombard, marchand de soie, et de demoiselle Jeanne Ponteau », était propriétaire à Saint-Symphorien et maire de cette ville. Royaliste constitutionnel, il fut élu, le 22 août 1815, député de l'Isère, au collège de département, par 142 voix (237 votants, 306 inscrits) et siégea dans la minorité ministérielle. Réélu, le 4 octobre 1816, par 198 voix (210 votants, 314 inscrits), M. Lombard prit place au centre gauche, et parla, dans la session de 1818-1819, en faveur du projet de loi relatif à l'exportation et à l'importation des grains : il vota l'adoption du projet et l'amendement de la commission. Il ne fut pas réélu à l'expiration de son mandat. M. Lombard se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, qui, le 3 octobre 1837, l'éleva à la pairie. — Chevalier de la Légion d'honneur.

LOMBARD (ALFRED-PIERRE-VICTOR), député de 1879 à 1885, né à Orchamps (Jura) le 9 août 1823, étudia la médecine, se fit recevoir docteur en 1853 et exerça sa profession à Dôle. Républicain opportuniste, il devint membre et vice-président du conseil général du Jura et, lorsque M. Jules Grévy eut été nommé président de la République, il se présenta pour lui succéder comme député de Dôle. Elu, le 6 avril 1879, par 11,845 voix (13,967 votants, 20,500 inscrits), contre 829 à M. Picot d'Aligny, il siégea dans le groupe de l'Union républicaine, avec lequel il soutint la politique de M. Jules Ferry. Réélu en 1881, le 4 septembre, au second tour de scrutin, par 10,151 voix (16,074 votants, 20,166 inscrits), il reprit sa place dans la majorité et se prononça : contre l'élection des juges par le peuple, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc. Aux élections du 4 octobre 1885, M. Lombard fut porté sur la liste opportuniste du Jura, et n'obtint que 18,392 voix (68,240 votants).

LOMBARD LOUIS-PIERRE, député depuis 1885, né à Vienne (Isère) le 21 mai 1831, se fit inscrire au barreau de sa ville natale, dont il devint conseiller municipal en 1877, et conseiller général, pour le canton sud, en 1882. Président du comité central des républicains radicaux de Vienne, il fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de l'Isère comme candidat à la députation, et fut élu, au second tour de scrutin (18 octobre), le 9^e et dernier, par 71,733 voix sur 77,372 votants et 161,561 inscrits. Sans se faire inscrire à aucun groupe, il vota, le plus souvent, avec l'Union républicaine, pour l'expulsion des princes, pour la surtaxe sur les céréales, et, dans la dernière session, pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LOMBARD-BUFFIÈRE (JEAN-JACQUES-LOUIS, BARON), député de 1834 à 1839 et de 1846 à 1848, né à Lyon (Rhône) le 15 juillet 1800, mort à Lyon le 25 juillet 1875, était substitut du procureur général à la cour royale de Lyon, quand il fut élu député du 3^e collège de l'Isère (Vienne), le 21 juin 1834, par 142 voix (242 votants, 323 inscrits), contre 89 à M. Couturier, député sortant. Réélu, le 4 novembre 1837, par 145 voix (274 votants, 344 inscrits), il appartint à la majorité, et fut l'un des 221 qui votèrent, en 1839, pour le ministère Molé. Éliminé de la Chambre aux élections générales de cette même année, il redeint député du même collège, le 1^{er} août 1846, par 216 voix (384 votants, 423 inscrits), contre 167 à M. Bertholon, candidat de l'opposition démocratique; il continua de soutenir les ministres, et quitta le parlement à la révolution de 1848: M. Lombard-Buffière était conseiller général du Rhône.

LOMBARD-LACHAUX (PIERRE), membre de la Convention, né à Beaufort (Drôme) le 4 juin 1744, mort à Crest (Drôme) le 16 août 1807, était ministre protestant lors de la Révolution, dont il adopta avec ardeur les principes. Maire d'Orléans en 1792, il fut élu par le département du Loiret, le 6 septembre, avec 201 voix (381 votants), et le 5^e sur 9, membre de la Convention. Il siégea parmi les plus avancés, renonça à ses fonctions religieuses, et, lors du jugement de Louis XVI, répondit en ces termes au 3^e appel nominal : « Il en coûte sans doute beaucoup à un cœur sensible de prononcer la mort de son semblable; mais ici l'homme disparaît, et je ne trouve qu'un grand coupable; j'étouffe en moi le gémissement de la nature pour n'écouter que la voix de la justice et celle des victimes immolées à la rage du tyran. Comme la loi doit être égale pour tous, comme il importe de donner un grand exemple, comme cette troisième question est inséparable de la première, de sorte qu'il ne nous est pas permis de faire grâce à un homme déclaré coupable, je vote pour la peine de mort. » En l'an II, il fit indemniser les théâtres qui avaient « joué de par et pour le peuple ». En l'an III, il prit la défense de Robert Lindet. Après la session, le Directoire confia à Lombard-Lachaux plusieurs missions extraordinaires; mais il fut révoqué en vendémiaire an V, obtint alors un intérêt dans les fournitures des hôpitaux de la République, et fut

nommé, après le coup d'Etat de brumaire (18 germinal an VIII), conseiller de préfecture de la Drôme.

LOMBARD-LATUNE (PAUL-RENÉ-ELISABETH), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Crest (Drôme) le 2 avril 1765, mort à Crest le 15 novembre 1829, était négociant à Crest. Elu, le 21 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Die avec 40 voix sur 66 votants, contre 26 à M. Julien notaire, il se fit peu remarquer pendant cette courte législature, et n'appartint pas à d'autres assemblées.

LOMBARD-TARADEAU (JACQUES-ATHANASE), député en 1789, et au Corps législatif de l'an X à 1807, né à Draguignan (Var) le 2 mai 1750, mort à Paris le 16 janvier 1821, était, depuis 1776, lieutenant général de la sénéchaussée de Draguignan. Le 27 avril 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par cette sénéchaussée. Lombard-Taradeau fit peu parler de lui dans l'Assemblée constituante, et se borna à opiner avec le côté droit. Après la session, il resta à l'écart des affaires publiques jusqu'en 1797, époque à laquelle il devint secrétaire de l'entreprise des hôpitaux militaires. Nommé ensuite, le 5 frimaire an VIII, membre de la commission dite de radiation des émigrés, il fut appelé au poste de secrétaire général du ministère de la police sous Fouché, et fut élu, le 6 germinal an X (1802), par le Sénat conservateur, député du Var au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1807. Il obtint alors la place d'archiviste du ministère où il avait été employé, et la conserva jusqu'à sa suppression (mai 1813).

LOMET (FRANÇOIS), député en 1789, né à Moulins (Allier) le 5 octobre 1726, mort à Moulins le 22 janvier 1802, était avocat dans sa ville natale lorsque éclata la Révolution. Elu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Moulins, avec 133 voix (212 votants), il opina avec la majorité. Il fut nommé, le 11 floréal an VIII, conseiller général de l'Allier. — Son neveu, Antoine-François Lomet, baron de Foucaux (1759-1826), fut un savant ingénieur et un physicien distingué.

LOMONT (CLAUDE-JEAN-BAPTISTE), député en 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Caen (Calvados) le 28 octobre 1748, mort à Coutances (Manche) en 1830, fut, sous l'ancien régime, avocat au bailliage et siège présidial de Caen, « officier communal de la maison de sa Majesté », et procureur du roi près la monnaie de Caen. Partisan très modéré des idées nouvelles, il fut nommé administrateur du Calvados en 1791, et élu, le 8 septembre 1791, député du Calvados à l'Assemblée législative, le 3^e sur 13, par 219 voix (396 votants). Il s'y fit peu remarquer. L'année d'après (5 septembre 1792), le même département l'envoya à la Convention, le 3^e sur 13, par 593 voix (610 votants). Lomont siégea parmi les modérés, et s'exprima ainsi dans le procès du roi. Au premier appel nominal : « Tous les efforts qu'on a faits, même à cette tribune, pour me faire croire que nous pouvons cumuler tous les pouvoirs, ne m'ont paru que des sophismes ; ils ne m'ont pas convaincu ; ils ne m'ont pas persuadé que nous pouvons faire des lois, et les appliquer, et cumuler les fonctions de légis-

lateurs et de juges. Je ne crois pas Louis innocent, je le crois coupable ; mais je ne puis prononcer comme juge ». Au 5^e appel nominal : « Je vote pour la réclusion ». Après le 9 thermidor, il entra au comité de sûreté générale, et poursuivit de tout son pouvoir les débris du parti jacobin : il proposa de maintenir la destitution de Lalande (de la Manche), dénonça Caille, procureur-syndic du Calvados, et demanda la révocation du sursis accordé à des républicains de Besançon, poursuivis judiciairement. Compromis, en l'an IV, dans la correspondance de l'agent royaliste Lemaître, il fut accusé en outre d'avoir pris part à l'insurrection du 13 vendémiaire contre la Convention, et, sur le rapport de Hardy, décrété d'arrestation. Mais il fut mis en liberté presque aussitôt et put siéger au Conseil des Anciens, où sept départements l'avaient élu, le 23 vendémiaire an IV. Il compta parmi les plus zélés réactionnaires, fut encore impliqué dans la conspiration de Brottier et autres, et, arrêté au 18 fructidor, fut déporté à l'île d'Oléron, d'où le gouvernement ne le rappela qu'en décembre 1799. Il se retira alors à Coutances, dont il devint maire, et où il mourut.

LOMPRE (CLAUDE-BÉNIGNE), député en 1789, né à Champlitte (Haute-Saône) le 19 décembre 1745, mort à Dôle (Jura) le 10 novembre 1823, était chanoine de Champlitte, quand il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux, le 11 avril 1789, par le bailliage d'Amont. Partisan des réformes, il fut l'un des premiers à se réunir aux communes et fit à cette occasion (10 juin 1789) la déclaration suivante : « Nous venons enfin, Messieurs, rendus à nos vœux les plus chers, paraître au milieu des représentants de la nation, y produire le titre honorable qui nous associe à leur travail et à leur zèle, et reconnaître ceux à qui elle a confié ses plus grands intérêts, l'ouvrage immortel de son bonheur.

« Nous aurions peut-être dû plutôt, Messieurs, donner l'essor au patriotisme qui nous anime, nous hâter de le confondre avec celui de nos concitoyens, sûrs de trouver parmi eux la lumière et des guides, cet attrait puissant devoit doubler notre ardeur ; notre empressement plus tardif, Messieurs, n'en était pas moins réel. Dans les premiers il a été un sentiment ardent qui n'a pu se contenir et se défendre, celui qui mesurant sa marche a cherché à se communiquer et à se répandre, celui qui a combiné sa force pour mieux en assurer l'effet, celui qui regrettant dans les liens de la confraternité de ne pouvoir entraîner avec lui tous les esprits et tous les cœurs, n'en est pas moins digne de vous être offert. » Il parla à plusieurs reprises sur les contributions, vota la constitution civile du clergé et prêta le serment civique. Après la session, il disparut de la scène politique.

LONGLE DES ALLEUX (RENÉ-CHARLES), membre de la Convention, né à Loudéac (Côtes-du-Nord) le 27 décembre 1753, mort à la Braise en Hénon (Côtes-du-Nord) le 4 mars 1794, était l'aîné des onze enfants « de noble homme Arthur-Charles Longle des Alleux et d'Elisabeth-Marie-Victoire Tremereuc » ; la date de leur mariage est du 15 mai 1753. Juge à Loudéac, il devint maire de Moncontour en 1790, et fut élu, le 10 septembre 1792, député des Côtes-du-Nord à la Convention nationale, le 7^e sur 8, par 272 voix (459 votants). Il opina pour la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, en disant : « J'ai déclaré que Louis était jugeable par la Conven-

qu'il est coupable; je le condamne aujourd'hui à la mort.» Décédé en mars 1794, il fut remplacé, le 5 floréal an III, par Toudie.

LONG (PIERRE), député en 1789, né à Beaumont de Lomagne (Tarn-et-Garonne) le 22 mai 1746, mort à une date inconnue, était procureur du roi à Beaumont, quand il fut élu, le 24 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le pays et juderie de Rivière-Verdun. Il prit plusieurs fois la parole à la Constituante, notamment pour réclamer un tribunal composé de magistrats et de jurés, pour discuter l'organisation des municipalités, pour combattre l'article qui modifiait les conditions d'éligibilité, pour exposer quelles commutations de peine devaient être accordées aux détenus par lettres de cachet, et pour approuver la fabrication des assignats de 50 livres. Après la session, il reentra dans la vie privée.

LONGUÈVE (DE). — Voy. HENRY.

LONNÉ-CANTAU (JACQUES), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Donzacq (Landes) en 1751, mort à une date inconnue, était maire de Donzacq et administrateur du département des Landes, lorsqu'il fut élu député des Landes à l'Assemblée législative, le 5 septembre 1791, le 6^e et dernier, par 128 voix (243 votants). Il s'y fit peu remarquer, et passa également inaperçu au Conseil des Cinq-Cents, où il siégea, comme député des Landes, du 26 germinal an VII jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire an VIII.

LONGUEUE (LOUIS), membre de la Convention, né à une date inconnue, mort à Paris le 1^{er} décembre 1794, était professeur au collège de Chartres. Elu, le 9 septembre 1792, quatrième suppléant à la Convention par le département d'Eure-et-Loir, il fut admis à siéger le 14 juillet 1793, en remplacement de Péron, condamné à mort. Son rôle parlementaire fut court et peu important.

LOOZ-CORSWAREN (JOSEPH-ARNOULD, PRINCE DE RHEINNE-WELBECK, DUC DE), député au Corps législatif de 1813 à 1814, né le 23 septembre 1770, mort le 30 octobre 1827, propriétaire, fils cadet de l'ancienne maison de Loos, d'origine allemande, et dont la dernière branche existante s'était fixée en Belgique, recueillit à la mort de son père, en 1803, le majorat de sa maison, à la place de son frère aîné, le duc Charles de Loos-Corswaren, déshérité pour cause de mésalliance. Conseiller général et maire de la ville de Rheinne (Belgique), il fut nommé directement par l'empereur, le 2 février 1813, député au Corps législatif français, sur une liste au choix dressée par le préfet du nouveau département de la Lippe. Le duc de Loos-Corswaren siégea jusqu'en 1814.

LOPEZ-DUBEC (SALOMON-CAMILLE), représentant en 1849, né à Bordeaux (Gironde) le 23 mai 1808, mort à Bordeaux le 11 décembre 1860, fils d'un négociant de Bordeaux, se fit recevoir avocat, et quitta le barreau en 1835, pour entrer dans la maison de commerce de son père. Juge au tribunal de commerce de 1841 à 1847, adjoint au maire, il fut élu, par les conservateurs monarchistes de la Gironde (13 mai 1849), représentant à l'Assemblée législative, le 9^e sur 13, par 68,824 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits). M. Lopez-Dubec siégea à droite et vota avec la majorité, pour l'expé-

dion de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Il n'appartint pas à d'autres assemblées.

LORAIN (PIERRE-CHARLES-EUGÈNE), député de 1830 à 1831, né à Lille (Nord) le 4 juillet 1795, mort à Lille le 28 septembre 1837, fils d'un magistrat, suivit la carrière paternelle. Il était juge au tribunal de Lille, lorsqu'il fut élu, au collège de département, le 28 octobre 1830, député du Nord, par 819 voix (1,258 votants, 2,895 inscrits), en remplacement de M. Potteau d'Hancardie, démissionnaire. Il fit partie jusqu'en 1831 de la majorité conservatrice. M. Lorain mourut en 1837, vice-président du tribunal de Lille et chevalier de la Légion d'honneur.

LORANCHET (JEAN), député de 1833 à 1889, né à Gergy (Saône-et-Loire) le 21 août 1845, étudia la médecine et fut reçu docteur en 1871. Conseiller général républicain de Saône-et-Loire pour le canton de Verdun-sur-le-Doubs depuis 1879, maire de Gergy depuis 1878, il se présenta à la députation, avec un programme radical, sous le patronage de M. Boyssset, dans la 2^e circonscription de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Daron, décédé. M. Loranchet fut élu député, au second tour de scrutin, le 23 septembre 1883, par 4,666 voix (11,745 votants, 20,810 inscrits), contre 4,118 à M. l'abbé Sanvert, républicain indépendant, et 2,847 à M. Louis Mathey. Il siégea dans le groupe de la gauche radicale et se prononça pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat et contre les crédits de l'expédition du Tonkin. Porté, en octobre 1885, sur la liste radicale de Saône-et-Loire, M. Loranchet, qui s'était prononcé dans ses déclarations pour la réforme du Sénat, l'abolition du Concordat, l'élection de la magistrature et l'impôt proportionnel, fut élu, au second tour de scrutin, le 18 octobre, le 5^e sur 9, par 80,275 voix (140,510 votants, 174,124 inscrits). Il reprit sa place dans les rangs des radicaux de la Chambre, vota contre les ministères Rouvier et Tirard, soutint le cabinet Floquet, et, dans la dernière session, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et vota contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1871.

LORAS (LOUIS-CATHERIN, MARQUIS DE), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 24 avril 1725, mort à Lyon le 6 décembre 1793, appartenait aux armées du roi. Retiré avec le grade de capitaine, il fut élu, le 29 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la ville et sénéchaussée de Lyon. Le marquis de Loras tint pour l'ancien régime, vota avec la droite de la Constituante, fut arrêté et incarcéré sous la Terreur, et exécuté à Lyon le 6 décembre 1793.

LORDAT (MARIE-LOUIS-CHARLES, MARQUIS DE), député de 1877 à 1878, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 20 août 1829, « fils de Anne-Louis-Auguste vicomte de Lordat, chevalier de Malte, et de Joséphine-Mathilde de Villeneuve, » était sans antécédents politiques, lorsqu'il se présenta, pour la première fois, comme candidat conservateur-monarchiste, à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Casteinaudary, aux élections de 1876: il échoua,

le 5 mars, au second tour, avec 5,850 voix contre 5,907 à l'élu républicain, M. Mir. Devenu, après la dissolution de la Chambre, candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, M. de Lordat se représenta dans le même arrondissement, le 14 octobre 1877, et fut proclamé élu par 6,890 voix (12,643 votants, 14,588 inscrits), contre 4,813 à M. Mir, député sortant. Mais la majorité de la Chambre invalida l'élection, pour faits de pression officielle, et M. de Lordat échoua, le 7 avril 1878, avec 5,778 voix contre 6,638 à l'élui, M. Mir. Une nouvelle tentative, lors des élections de 1885 dans l'Aude, ne fut pas plus heureuse : M. de Lordat n'obtint, sur la liste conservatrice, le 4 octobre, que 28,983 voix (71,159 votants).

LORETTE (JOSEPH-AMBROISE), représentant du peuple en 1848, né à Anet (Eure-et-Loir) le 23 mars 1810, mort à Lambron (Sarthe) le 17 décembre 1874, propriétaire et agriculteur, fut maire d'Anet et conseiller général sous Louis-Philippe. Le 4 juin 1848, il fut élu, comme candidat des républicains modérés, représentant de la Sarthe à l'Assemblée constituante par 31,123 voix, en remplacement de M. Armand Marrast qui avait opté pour la Haute-Garonne. M. Lorette vota en indépendant, tantôt avec la droite, tantôt avec la gauche, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs. Il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon après l'élection présidentielle du 10 décembre 1848. Partisan du coup d'Etat de 1851, il entra dans l'administration impériale comme sous-préfet de Montélimar, fut ensuite successivement préfet de Tarn-et-Garonne, des Deux-Sèvres et de Lot-et-Garonne, et fut admis à la retraite, comme préfet, le 29 juillet 1871. M. Lorette était chevalier de la Légion d'honneur du 9 février 1852 et officier du 13 août 1863.

LORGERIL (JEAN-FRANÇOIS-TOUSSAINT, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 6 novembre 1751, mort à une date inconnue, « fils de monsieur Louis-François Nicolas de Lorgeril de Chalonge, ancien lieutenant de vaisseau, et de dame Louise-Julienne de Saint-Germain », servit dans la marine française et parvint au grade de capitaine de vaisseau. Propriétaire à Parigny (Manche), et dévoué au gouvernement royal, il fut, le 22 août 1815, élu député de la Manche, au collège de département, par 143 voix (196 votants, 276 inscrits). M. de Lorgeril siégea dans la majorité de la Chambre introuvable et n'appartint pas à d'autres législatures.

LORGERIL (LOUIS-FRANÇOIS-MARIE, COMTE DE), député de 1828 à 1830, né à Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine) le 22 janvier 1778, mort à Orléans (Loiret) le 13 avril 1843, fils du précédent, propriétaire à Rennes et maire de cette ville, fut élu, le 21 février 1828, député du 2^e arrondissement d'Ille-et-Vilaine (Rennes), par 237 voix (454 votants, 489 inscrits), contre 214 à M. Defermon, constitutionnel. M. de Lorgeril remplaça à la Chambre M. de Corbière, ex-ministre de l'Intérieur, nommé pair de France. Royaliste ardent, il fut admis par la Chambre, non sans quelques contestations soulevées par l'oubli de certaines formalités dans les opéra-

tions électorales, et prit place au centre-droit. Il soutint de ses votes le gouvernement de Charles X, et tenta, en mars 1830, sous l'inspiration de M. de Martignac, d'atténuer, dans la fameuse adresse des 221, la phrase du « refus de concours » ; mais le patronage de M. de Martignac fit échouer cet essai de conciliation. M. de Lorgeril ne fut pas réélu aux élections de juin-juillet 1830.

LORGERIL HIPPOLYTE-LOUIS, VICOMTE DE, représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1888, né au château de Chalonge-Trébedan (Côte-du-Nord), le 24 mai 1811, mort au même lieu le 5 juillet 1888, fit de bonnes études au petit séminaire de Dinan et aux collèges de Rennes et de Nantes, visita le midi de l'Europe, et s'adonna à la littérature. En 1845, il fonda l'*Impartial de Bretagne*, journal légitimiste, et, l'année suivante, alla à Belgrave-Spang-présenter ses hommages au duc de Bordeaux. Conseiller général du canton de Plélan-le-Petit (1848), il ne s'occupa guère que de littérature durant l'empire et devint conseiller général du canton de Jugon (Côte-du-Nord) le 8 octobre 1871. Le 8 février précédent, il avait été élu représentant des Côte-du-Nord à l'Assemblée nationale, le 9 sur 13, par 68,304 voix (106,899 votants, 163,398 inscrits). Il prit place à l'extrême-droite, parmi les légitimistes intransigeants, fit partie des réunions des Réservoirs et des échevillers, signa l'adresse des députés syllabistes, demanda la nomination d'une commission d'enquête sur les actes de la délégation de Bordeaux, fut l'un des onze députés qui, le 21 janvier 1872, refusèrent de continuer leur confiance à M. Thiers, réclama et obtint que le repos du dimanche fût observé par les employés de l'Etat et des départements, demanda la suppression de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole des Hautes-Etudes et de l'Ecole d'Athènes parce qu'on « avait suffisamment examiné les monuments de cette petite ville », combattit le crédit de 3 millions destiné à la liquidation des comptes du nouvel Opéra, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le 13 septembre, contre le ministère de Broglie, contre les lois constitutionnelles. Dans l'Assemblée, il se fit remarquer surtout par l'ardeur de ses attaques contre Thiers, par la fréquence de ses interruptions et par la forme excentrique de ses discours. Lors de l'élection des sénateurs inamovibles, il fit partie de la coalition avec la gauche et fut élu sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 15 novembre 1875, le 56^e sur 75, avec 340 voix (676 votants). Il continua de siéger à l'extrême-droite, et vota, le 23 juin 1877, la dissolution de la Chambre demandée par M. de Broglie. Très critiqué comme poète, notamment pour la longueur inusitée de certains de ses vers, il a publié : *Une étincelle* ; *La chaudière incendiée* ; *Ballades* ; *L'Art de parvenir*, poème satirique. *A monsieur Adolphe Thiers*, pièce en vers (1872) ; il a collaboré à la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

LORGES (JEAN-LAURENT DE DUFFORT-CIVRAC, DUC DE), pair de France, né à la Mothe-Montravel (Dordogne) le 7 juillet 1746, mort à Rambouillet (Seine-et-Oise) le 4 octobre 1826, fut admis très jeune à la cour de Louis XV et devint l'un des « menins » du dauphin, plus tard Louis XVI. Il suivit ensuite la carrière des armes, servit dans la maison du roi, et passa

colonel du régiment de Royal-Piémont, puis maréchal-de-camp (1787). Le roi, qui n'avait cessé de lui témoigner une confiance particulière, compta sur son dévouement au moment de la Révolution, et lui fit dire de le rejoindre, avec son ancien régiment, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789. Le duc de Lorges remplit sa mission, mais le roi, au lieu de se retirer à Metz, suivit le peuple à Paris. Le duc de Lorges se rendit alors en Gascogne, émigra en 1791, gagna Limbourg où il tenta d'organiser un corps de gentilshommes, et fit avec l'armée des princes la campagne de 1792. Retiré en Angleterre en 1794, il sollicita en vain du service dans l'armée britannique. L'année suivante, il fit partie de la petite armée qui devait débarquer en France. Revenu en Angleterre, auprès des princes, il obtint de Monsieur, depuis Louis XVIII, le titre de gouverneur de Gascogne, titre purement nominal, puisque M. de Lorges ne reentra en France qu'en 1814. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin, et lieutenant-général le 12 octobre. En apprenant le débarquement de l'empereur au golfe Juan, le duc de Lorges se rendit, le 29 mars 1815, à Bordeaux, auprès de la duchesse d'Angoulême, qui le chargea d'aller en Angleterre solliciter des secours du régent. Membre du grand conseil d'administration des Invalides le 10 janvier 1816, admis à la retraite en 1817, il fut nommé gouverneur du château de Rambouillet le 5 novembre 1822, et mourut dans cette charge, quelques années plus tard.

LORGES (GUY-EMMERIC-ANNE DE DUFFORT-CIVRAC, DUC DE), pair de France, né à Paris le 25 juin 1767, mort à Fontpertuis (Loiret) le 6 octobre 1837, fils du précédent, suivit lui aussi la carrière militaire et parvint au grade de maréchal-de-camp. Admis, le 30 janvier 1827, par droit héréditaire, à siéger à la Chambre des pairs en remplacement de son père décédé, il prit rang parmi les plus zélés royalistes. Ayant refusé, après la révolution de juillet, de satisfaire à la loi du 31 août 1830, qui prescrivait le serment au nouveau roi, il fut considéré comme démissionnaire.

LORIER (LOUIS-PIERRE-ANNE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Beaufort (Maine-et-Loire) le 25 septembre 1756, mort à Beaufort en 1834, se déclara dès le début partisan de la Révolution, devint procureur de la commune de Beaufort en février 1790, juge au tribunal du district au mois de décembre suivant, et fut réélu, en 1792, aux mêmes fonctions. Nommé juge suppléant du tribunal civil d'Angers le 26 vendémiaire an IV, il refusa ces fonctions, et fut élu député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an V, par 143 voix (239 votants, 256 inscrits). Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Juge au tribunal d'appel d'Angers le 9 floréal an VIII, il devint, sous la Restauration, procureur à Angers (17 février 1816), et conseiller à la cour royale de cette même ville le 1^{er} juillet 1818.

LORIMIER (PÉLAGE-ADÉLAÏDE DE), député de 1826 à 1831, né à Carentan (Manche) le 5 octobre 1784, mort à Caen (Calvados) le 20 février 1835, appartenait à l'armée comme chef d'escadron d'artillerie de la garde royale. Chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, il se présenta, le 11 décembre 1826, dans le 1^{er} arrondissement de la Manche (Saint-Lô), pour remplacer M. Yver, décédé, et fut élu député de ce collège par 178 voix (256 vo-

tauts, 346 inscrits, contre 73 à M. de Bellefond. M. de Lorimier siégea au centre et vota silencieusement pour le ministère. Il n'obtint pas, le 17 novembre 1827, sa réélection à Saint-Lô, n'ayant réuni que 118 voix, contre 176 à l'élû, M. Enouf; mais il fut élu, huit jours plus tard, au collège de département, par 130 voix (259 votants, 357 inscrits). Il soutint de ses votes, jusqu'au bout, le gouvernement de Charles X, et ne fut pas des 221. Après avoir échoué de nouveau à Saint-Lô, le 23 juin 1830, avec 118 voix contre 210 au député sortant, M. de Lorimier fut réélu, le 3 juillet, par le grand collège, avec 179 voix (339 votants, 392 inscrits). Il siégea jusqu'en 1831, fut admis à la retraite, comme officier d'artillerie, le 14 mars 1833, et fit encore, le 21 juin 1834, une tentative infructueuse comme candidat dans l'arrondissement de Saint-Lô : il n'eut que 32 voix contre 136 à l'élû, M. Enouf, et 62 à M. Vieillard.

LORMAND (JACQUES TAURIN DE), député de 1815 à 1820, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 4 septembre 1762, mort à Bayonne le 24 janvier 1847, avait appartenu à la magistrature de l'ancien régime comme conseiller au parlement de Pau. Il fut élu, le 22 août 1815, député du collège de département des Basses-Pyrénées, par 68 voix (128 votants, 226 inscrits), et appartint à la majorité de la Chambre introuvable. Réélu, le 4 octobre 1816, par 76 voix (123 votants, 215 inscrits), il fut rapporteur de plusieurs pétitions, et présenta sur le budget diverses observations de détail : il proposa par exemple d'ajouter à l'exception qui permettait aux académiciens et autres hommes de lettres, attachés à l'instruction publique, de cumuler leurs pensions jusqu'à concurrence de 6,000 fr., une autre exception en faveur des vicaires-généraux et des chanoines jusqu'à concurrence de 2,500 francs. Non réélu en 1820, M. de Lormand reentra dans la vie privée.

LORMET (MARIE-NICOLAS-ALFRED VINCENT DE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Bourg (Ain) le 18 décembre 1799, mort à Bourg le 19 novembre 1872, était propriétaire dans cette ville. Il obtint, aux élections du 29 février 1852 pour le Corps législatif, l'appui du gouvernement dans la 1^{re} circonscription de l'Ain, et fut élu député par 17,781 voix (19,125 votants, 31,028 inscrits), contre 1,116 à M. Bochart, ancien représentant. Sa notoriété était des plus restreintes, à en juger par les quelques lignes que lui consacra l'auteur des *Grands Corps politiques de l'Etat* (1852) : « Ce député est un petit propriétaire, homme nouveau, si nouveau, que vous demanderiez à vingt habitants du pays ce qu'il est, avant d'obtenir une réponse. Nous pouvons dire en tout cas ce qu'il a été, et prévoir ce qu'il sera : un symbole de nullité. C'est plus qu'il n'en faut pour les besoins du moment. » M. de Lormet s'associa au rétablissement de l'Empire et appartint à la majorité dynastique jusqu'en 1857.

LOROIS (ÉDOUARD), député de 1876 à 1885, né à Laëken (Belgique) le 8 juin 1819, mort à Paris le 18 décembre 1885, était fils de M. Édouard-Louis Lorois (1792-1863) qui fut sous-préfet de Châteaubriant aux Cent-Jours, banni par les Bourbons, avocat à Bruxelles où il épousa la fille de M. Rancel, ancien ministre des finances, préfet du Morbihan sous Louis-Philippe, et conseiller d'Etat en service extraordinaire. M. Édouard Lorois entra dans l'administration

sous Louis-Philippe (1812) comme conseiller de préfecture puis comme secrétaire général des Côtes-du-Nord. Sous-préfet de Savenay de 1845 à 1848, il rentra dans la vie privée à la révolution de février, se retira dans ses propriétés de Muzillac, fut élu, le 8 octobre 1871, conseiller général du Morbihan pour le canton de Muzillac, fut secrétaire et vice-président de ce conseil, et fut porté, aux élections du 20 février 1876, comme candidat conservateur, dans la 2^e circonscription de Vannes. Dans sa profession de foi il promettait, « sans aliéner son indépendance, un concours énergique au gouvernement du Maréchal dans l'essai loyal de la Constitution, et dans la défense des grands principes conservateurs. » Il fut élu, au second tour de scrutin (5 mars), par 8,264 voix sur 14,424 votants et 18,177 inscrits), contre 6,104 voix à M. de Pioger, ancien représentant légitimiste. Il prit place à droite, et soutint le ministère de Broglie-Fourtou contre les 363. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 11,907 voix sur 14,813 votants et 18,439 inscrits, contre 2,060 voix à M. Simon, républicain, et 788 à M. de Camar, bonapartiste, il appuya le cabinet du 16 mai, et vota contre les ministères républicains qui le remplacèrent. Les électeurs de Vannes lui renouvelèrent son mandat, le 22 août 1881, par 9,847 voix sur 12,523 votants et 19,041 inscrits, contre 2,456 voix à M. Juhel; dans cette législature, il combattit la politique scolaire, coloniale, religieuse et financière des opportunistes au pouvoir. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice du Morbihan, il passa, le 7^e sur 8, avec 60,112 voix sur 95,198 votants et 130,336 inscrits; il mourut à l'ouverture de la session, et fut remplacé par son frère (*Voy. plus bas*).

LOROIS (LÉON-PAUL), député de 1877 à 1878 et de 1885 à 1887, né à Paris le 13 octobre 1837, cousin du précédent, fit son droit à la faculté de Paris, et fut attaché en 1860 au ministère des Affaires étrangères, où il fut décoré en 1875 de la Légion d'honneur, et qu'il quitta, après les élections de 1877, avec le grade de consul de 1^{re} classe. Candidat monarchiste à la députation dans l'arrondissement de Quimperlé, aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il fut élu, le 14 octobre 1877, par 5,333 voix, sur 9,916 votants et 12,652 inscrits, contre 4,652 voix à M. Corentin Guyho, député sortant, et l'un des 363. La majorité de la nouvelle Chambre invalida M. Lorois, qui avait été nommé l'un des secrétaires du conseil général du Finistère dans la seconde session de 1877. Les électeurs de l'arrondissement de Quimperlé, convoqués à nouveau le 5 mai 1878, donnèrent la majorité à M. Guyho par 5,681 voix contre 3,970 à M. Lorois. Celui-ci échoua une seconde fois aux élections du 21 août 1881, avec 4,819 voix, contre 4,891 à M. Guyho, député sortant. Mais, porté sur la liste conservatrice du Finistère, aux élections du 4 octobre 1885, M. Lorois fut élu, par 60,932 voix, sur 121,936 votants et 167,617 inscrits. Il prit place à la droite royaliste, et vota contre les ministères républicains, contre l'expulsion des princes, pour les droits protecteurs sur les céréales et les bestiaux, et, à la fin de la législature, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la

liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

LOROIS (PAUL-EMILE), député depuis 1886, né à Vannes (Morbihan) le 29 septembre 1831, frère de M. Edouard Lorois (*Voy. plus haut*), et cousin du précédent, se fit recevoir avocat à Paris, fut nommé par M. Thiers secrétaire-général de la Haute-Garonne, et successivement préfet de l'Aude, de Loir-et-Cher, de la Dordogne, de la Lozère, de la Creuse et de l'Aveyron. Mis en disponibilité sur sa demande après la chute du cabinet du 16 mai (1877), décoré de la Légion d'honneur, membre fondateur de l'Association départementale de la presse catholique et monarchiste, il brigua la députation après la mort de son frère, dans le département du Morbihan, et fut élu, le 14 mars 1886, par 55,088 voix, sur 61,976 votants et 128,862 inscrits. Il prit place à la droite royaliste, vota contre les ministères républicains, pour les droits protecteurs sur les céréales et sur les bestiaux, et se prononça, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

LORRIN (ANTOINE-ANDRÉ), député de 1839 à 1831, né à Thoissey (Ain) le 23 décembre 1779, mort à Juliéna (Rhône) le 7 octobre 1847, entra dans la magistrature, et fut, sous le premier Empire, avocat général près la cour de Lyon. Il quitta ces fonctions en 1814, fit de l'opposition à la Restauration, et se présenta une première fois à la députation, comme candidat constitutionnel, le 13 novembre 1822, dans le 2^e arrondissement de l'Ain (Trévoux): il réunit alors 72 voix, contre 93 à l'élus, M. Lévis de Montbrian. Après la révolution de juillet, dont il s'était déclaré partisan, il fut élu (21 octobre 1830) député du même arrondissement, en remplacement de M. Rodet, démissionnaire, par 105 voix (157 votants, contre 52 à M. Lévis de Montbrian. Il siégea dans la majorité conservatrice et ne fut pas réélu en 1831.

LORTAL (FRANÇOIS), député en 1791, né à Villefranche (Aveyron) le 2 juin 1752, mort à Villefranche le 10 décembre 1816, homme de loi dans sa ville natale, puis procureur-syndic de l'Aveyron, fut élu, le 9 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 6^e sur 9, par 236 voix (377 votants). Lortal opina avec la majorité, sans prendre la parole. Il fut nommé, le 24 vendémiaire an IV, haut-juré de l'Aveyron, et, le 8 prairial an VIII, président du tribunal civil de Villefranche. Il exerça ces dernières fonctions pendant toute la durée du premier Empire.

LORTAL (LOUIS-JOSEPH-BRUNO), représentant en 1871, né à Villefranche (Aveyron) le 8 avril 1802, mort à Villefranche le 28 janvier 1888, fils du précédent, exerçait dans cette ville, dont il fut maire, la profession d'avoué. Élu, le 8 février 1871, représentant de l'Aveyron à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 8, par 56,156 voix (65,273 votants, 118,224 inscrits), M. Lortal prit place à droite et vota, avec les conservateurs monarchistes, pour la paix, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant